

Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

ATTESTATION DE SERVICE NON FAIT

L'attestation doit être transmise à l'employeur par l'autorité fonctionnelle (Directeur d'école ou Chef d'établissement)

Employeur de l'AESH :

- DSDEN
 Lycée Montesquieu

Préciser le département d'affectation : 24 33 40 47 64

PIAL (indiquer le nom et le RNE) :

M. / Mme (NOM et Prénom de l'AESH)

affecté(e) en qualité d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) dans l'établissement (dénomination et RNE) :

a été absent(e) au cours de(s) période(s) suivantes :

Nombre de journée(s) d'absence : **jour(s).**

Une retenue sur salaire d'un trentième par journée d'absence sera effectuée par l'employeur sur le salaire de l'AESH.

Signature et tampon de l'autorité fonctionnelle

(Directeur de l'école ou Chef d'établissement)

Le

→ **Attestation signée à transmettre obligatoirement dans les 48 h suivant l'absence par courriel selon l'employeur :**

Employeur	Courriel
DSDEN 24	dsden24-aesh@ac-bordeaux.fr
DSDEN 33	dsden33-aesh@ac-bordeaux.fr
DSDEN 40	polegestionaesh40@ac-bordeaux.fr
DSDEN 47	ia47.aesh-aed@ac-bordeaux.fr
DSDEN 64	gestion-administrative.aesh64@ac-bordeaux.fr
Lycée Montesquieu - Affectation Dpt 24	sam.aesh24@ac-bordeaux.fr
Lycée Montesquieu - Affectation Dpt 33	sam.aesh33@ac-bordeaux.fr
Lycée Montesquieu - Affectation Dpt 40	sam.aesh40@ac-bordeaux.fr
Lycée Montesquieu - Affectation Dpt 47	sam.aesh47@ac-bordeaux.fr
Lycée Montesquieu - Affectation Dpt 64	sam.aesh64@ac-bordeaux.fr